



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

IMMEUBLE SITUÉ AU 1396-1400, RUE DE JAMESTOWN

Le Comité de démolition est saisi d'une demande de permis de démolition pour le bâtiment principal situé au:

**1396-1400, Rue de Jamestown
Lot 6 353 377 du Cadastre du Québec
Circonscription foncière de Châteauguay**

Le Comité étudiera cette demande lors d'une séance publique qui aura lieu le **mercredi 24 septembre 2025** à **18h30** à l'Hôtel de ville d'Ormstown situé au 5, rue Gale.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et au Règlement no. 145-2023 régissant la démolition d'immeubles, toute personne qui s'oppose à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition en stipulant les motifs de celle-ci à l'adresse courriel dg@ormstown.ca ou par la poste à l'attention de M. Daniel Leduc, Directeur général, au 5, rue Gale, Ormstown (Québec) J0S 1K0.

DONNÉ à Ormstown, ce 11 septembre 2025.

Daniel Leduc
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Daniel Leduc, Directeur général de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 11 septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 septembre 2025.



Daniel Leduc
Directeur général